



## suite d'une liquidation judiciaire

Par **paquita**, le **07/02/2013** à **14:45**

Bonjour,

J'ai fait appel à une SARL pour changer des fenêtres à mon domicile. Les travaux ont été accomplis fin mai 2012, mais j'ai fait une retenue sur le montant dû, car un des vitrages s'est fendu dès le lendemain de la pose. Je n'ai pas reçu de facture concernant la somme versée et le solde à acquitter. Ne voyant pas revenir l'entreprise dans les 15 jours annoncés pour le changement du vitrage, j'ai appris en tombant sur le répondeur téléphonique qu'elle était en liquidation judiciaire. Je me suis adressée à l'usine de fabrication dont dépendait cette SARL, ils ont repris le dossier et m'ont changé le vitrage le 30 août 2012. Concernant le paiement du solde, la personne de l'usine m'a dit que le liquidateur judiciaire devrait me contacter. Je n'ai jamais été contactée. Un des anciens salariés de la SARL m'a appelée aujourd'hui, me réclamant le solde, arguant qu'il travaillait pour la même marque de fenêtres mais dans une autre SARL. Je lui ai répondu que je ne paierais le solde qu'au liquidateur judiciaire, s'il me la réclamait en bonne et due forme.

L'ancien salarié est-il habilité à me réclamer le solde ?